

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 4 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI, T	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. Gaston FOUCHERES	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe GUYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Site AMORA - Fonds de concours SPLAAD - Opération Ville de Dijon au titre de la reconversion économique**

Lorsque Amora, en 2010, a quitté le quai Nicolas Rollin à Dijon, le groupe Unilever a laissé une friche industrielle de 21 435 m<sup>2</sup>.

Afin de ne pas laisser ce site à l'abandon, la communauté d'agglomération dijonnaise et la ville de Dijon se sont immédiatement emparées de ce dossier pour réaliser un éco-quartier d'habitation et un projet économique d'ampleur.

Il a été décidé, au vu des projets d'implantation en cours (Teletech- 600 emplois à terme), que le bâtiment R&D, quitté par Unilever, pour 6 794 m<sup>2</sup> de terrains, serait réaménagé à cette fin. Un quartier d'habitation verrait le jour en remplacement des bâtiments de production démolis par les soins de l'industriel, sur un terrain 14 641 m<sup>2</sup>.

Le coût global d'acquisition du foncier est de 8,5 M€.

L'aménagement public global de cette opération mixte « activités économiques-habitat » a été confié par la Ville de Dijon à la SPLAAD. En effet, les compétences de la communauté d'agglomération dijonnaise ne lui permettent pas de réaliser des opérations contenant de l'habitat.

Aujourd'hui, il est proposé que la Communauté d'agglomération dijonnaise, compétente en matière de développement économique, apporte à l'opération globale un fond de concours de 1 M€ à cette opération au titre de la partie économique qui couvre presque 1/3 de l'espace de l'opération, et ceci conformément à la délibération du 10 octobre 2002 prévoyant le versement de fonds concours pour des opérations économiques dépassant manifestement l'intérêt communal.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** un fonds de concours de 1 M€ à l'opération d'aménagement public global d'une opération mixte « activités économiques-habitat », au titre de la partie économique qui couvre 1/3 de l'espace de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.